



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

REHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Demande de subvention

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a transféré aux communes ou communautés de communes l'obligation de créer un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les arrêtés du 6 mai 1996 ont défini les modalités de réalisation des contrôles des installations neuves (création ou réhabilitation) et des installations existantes d'assainissement non collectif.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- *Résorber les installations présentant un risque sanitaire*
- *Protéger et valoriser l'environnement*
- *Améliorer la qualité de vie des propriétaires*
- *Sensibiliser et accompagner les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif sur l'entretien et le dispositif*

Les aides publiques ne sont jamais acquises de droit et sont toujours attribuées sous certaines conditions.

La Communauté de Communes Briance-Combade veillera à la bonne utilisation des fonds publics en s'appuyant sur l'avis du SPANC.

Les travaux devront être conformes aux devis validés. S'ils ne le sont pas, le montant de la subvention ne sera pas versé au propriétaire.

NOM DU PROPRIÉTAIRE :

Commune de :

Adresse de l'installation :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER:

- *Attestation de propriété
- *Extrait de plan cadastral
- *L'étude de définition et de dimensionnement de la filière (si nécessaire)
- *Le dossier de demande type fourni par le SPANC, dûment complété et signé par le propriétaire
- *Les devis des travaux (en conformité avec les recommandations du SPANC) ou le dossier élaboré par le maître d'œuvre, le cas échéant
- *Relevé d'identité bancaire ou postale
- *Autorisation du propriétaire lorsque ce n'est pas lui qui réalise les travaux.

Communauté de communes Briance-Combade 4
place Eugène Degrossat
87130 CHATEAUNEUF-LA-FORET
Mail : spanc.cc.briance.combade@orange.fr
tel : 05 55 69 39 32

Les conditions d'éligibilité des installations sont les suivantes :

Les bénéficiaires de cette aide sont les propriétaires privés.

La nature des installations concerne les bâtiments privés ou occupés à titre de résidence principale. Les installations doivent se situer sur le territoire couvert par la communauté de communes Briance-Combade (c'est-à-dire sur l'une des dix communes : Châteauneuf-la-Forêt, Linards, Masléon, Neuvic-Entier, Roziers-Saint-Georges, Saint-Gilles-les-Forêts, La Croisille-sur-Briance, Saint-Méard, Surdoux, Sussac)

Tout propriétaire d'une installation d'assainissement non collectif ne pourra déposer une demande de subvention que si le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Briance-Combade a effectué un diagnostic de l'installation et que celle-ci a reçu un avis défavorable (non conforme avec nécessité de réaliser des travaux) dans le cadre de ce contrôle.

Afin de respecter la réglementation et les normes en matière d'assainissement non collectif, et répondre à l'objectif de l'opération, tout demandeur doit préalablement et avant toute demande, s'adresser au SPANC de la communauté de communes Briance-Combade pour :

- Le cas échéant demander le diagnostic de l'existant ;
- Le cas échéant déposer le présent dossier de demande de subvention dûment complété.

Les travaux ne pourront être effectués qu'une fois l'avis favorable rendu par le SPANC sur le dossier technique d'installation d'un assainissement non collectif et que l'accusé de réception concernant la complétude du présent dossier vous sera transmis. *Remarque : cet accusé de réception ne vaudra pas décision d'attribution de subvention.*

Communauté de communes Briance-Combade

4 place Eugène Degrassat
87130 CHATEAUNEUF-LA-FORET
Mail : sparc.cc.briance.combaderange.fr
Tel : 05 55 69 39 32

DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Représenté par :

Adresse :

Tel :

E-mail :

Qualité :

- Propriétaire
- Locataire
- Mandataire
- Autre, précisez :

Dans les 3 derniers cas, nom du propriétaire :

Profession :

INSTALLATION CONCERNÉE

*Nature de l'occupation :

- Propriétaire occupant
- Loué en habitation principal
- Propriétaire bailleur Autre, précisez
- Vacant destiné à la location
- Vacant destiné à l'habitation principale du
propriétaire
Logement vacant depuis : mois/année
.....

*Nombre et type(s) de logement(s) :

Financement prévisionnel du projet

Dépenses		Entreprises	Recettes	
Nature des travaux	Coût HT		Nature des recettes	Montant
		ANAH Communauté de corn Région Limousin Département 87 PNR..... Autre (précisez) :
Sous-total HT			Sous-total	
TVA			Autofinancement	
TOTAL TTC			TOTAL	

OBSERVATIONS

Le demandeur soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'accusé de réception de dossier complet
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé,
- prévenir le service chargé du contrôle de l'assainissement non collectif avant le début des travaux ET avant le remblayage des dispositifs,
- payer la redevance selon tarifs fixés par délibération,
- avoir pris connaissance du règlement du service.

A, le.....

Signature du demandeur

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

SPANC communauté de communes Briance-Combade

4 place Eugène Degrassat

87130 CHATEAUNEUF-LA-FORET

05-55-63-39-32

spanc.cc.briance.combade@orange.fr

Communauté de communes Briance-Combade

4 place Eugène Degrassat

87130 CHATEAUNEUF-LA-FORET

Mail : spanc.cc.briance.combade@orange.fr

tel : 05 55 69 39 32